



Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/LG249 dit « Hôpital de Bavière» à LIEGE

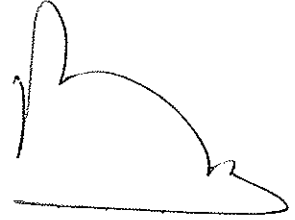
Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Assainissement d'un site de 4 ha ayant accueilli une activité hospitalière en vue d'y développer des immeubles résidentiels, des espaces publics et des services de proximité
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	à Liège, en Outremeuse, entre le Boulevard de la Constitution, la rue des Bonnes Villes et le quai de la Dérivation
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Société Himmos, propriétaire
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	26 février 2010

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.



Philippe BARRAS,
Président